



**Centre de Formalités des Entreprises**

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Mail : [cfe-fc@guadeloupe.cci.fr](mailto:cfe-fc@guadeloupe.cci.fr)

**Accueil CFE** : du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00

**Traitement des Formalités** : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs

Permanence sur rendez-vous

## FORMALITE DE MISE EN LOCATION GERANCE DE L'ETS PRINCIPAL

Il convient au préalable quelque soit le mode de saisie du CFE, de réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier ci-après:

### LISTE DES DOCUMENTS A PRODUIRE

#### Pour une personne physique:

- Un formulaire P2 en 3 exemplaires dûment remplis et signés
- Contrat de location gérance
- Attestation de parution dans un JAL ou exemplaire ou Copie du JAL
- Pouvoir du **dirigeant** s'il ne Signe pas lui-même la déclaration + Copie de la pièce d'identité du mandataire (original)

#### **COUTS DE LA FORMALITE**

« Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés »

« **En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint** »

**Frais CCI : 70 € - Espèces, CB ou Virement**

**Frais Greffe : 89,60 € - Espèces ou Chèque (*chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce*)**

Fiche mise à jour le 06/01/2021